



LE MOT DU MAIRE

Chères Campinoises, Chers Campinois,

Les fêtes de fin d'année approchant, notre commune s'est revêtue de ses illuminations pour apporter une touche de magie à cette période festive. Comme chaque année, la boîte aux lettres du Père Noël est installée sur le parking des écoles. Les petits Campinois peuvent encore y déposer leurs courriers, et ils recevront une réponse du Père Noël lui-même !

Cette période de Noël est rythmée par des moments de convivialité et de partage auxquels nos associations (Âge d'Or et Comité des Fêtes) contribuent avec dynamisme et engagement aux côtés de la municipalité.

Nos événements traditionnels se sont bien déroulés : le repas des aînés, le spectacle de Noël du Comité des Fêtes et le repas de Noël des écoles. Ils ont rencontré un vif succès.

Je souhaite souligner le travail des équipes (technique et des écoles) qui ont œuvré à la fabrication des décors et à l'installation des illuminations de Noël, sans oublier l'aide précieuse des enfants du périscolaire, qui se sont montrés investis et très impliqués.

Enfin, je vous présenterai mes vœux lors de la cérémonie prévue le 8 janvier 2025. Profitez de cette fin d'année pour partager des moments chaleureux avec vos proches. Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes.

Bien à vous,

M. Pierre GEORGIN,
Maire de Champigny,
Vice-président de la CU du Grand Reims

Tarif 2025 :

Les tarifs évoluent

Tarifs 2025		
Foyer-rural		
Location du vendredi au dimanche	Extérieurs	950 €
	Campinois	380 €
Cimetière		
Concession le m ²	Trentenaire	50 €
La case de columbarium	Trentenaire	700 €
Cavurne	Trentenaire	700 €

Convention Mutuelle JUST :

Le Conseil Municipal, après examen des textes législatifs, approuve le partenariat avec la Mutuelle JUST pour offrir aux administrés une complémentaire santé à tarif compétitif. La Commune facilitera la mise en relation sans être responsable de la gestion des contrats.

Engagements :

- **Commune** : Relayer l'information, diffuser des supports de communication, et mettre à disposition un local pour les permanences.
- **Mutuelle JUST** : Assurer des permanences, proposer une complémentaire santé adaptée, et respecter les contrats souscrits.

La convention est à caractère social et solidaire, sans rémunération pour les parties.

Une réunion publique aura lieu le **27 janvier 2025 à 18h30** à la Mairie de Champigny. Une communication détaillée sera envoyée prochainement par **email** et publiée sur le **site internet** de la commune.

Rénovation du foyer-rural :

Le foyer rural sera indisponible du 9 janvier au 20 février 2025 en raison de travaux de rénovation (carrelage).

Conditions d'attribution des bons alimentaires pour l'année 2025 :

Les seuils d'affiliation à la C.M.U. complémentaire ont progressé. Aussi, les conditions d'attribution des bons alimentaires seront revalorisées à compter du 01 janvier 2025.

Les seuils seront :

	Ressources mensuelles inférieures à	Ressources mensuelles entre	Ressources mensuelles
Pour une personne	848	848 € et	1 144 €
Pour deux personnes	1 271 €	1 271 € et	1 640 €
Pour trois personnes	1 525 €	1 525 € et	2 059 €
Pour quatre personnes	1 779 €	1 779 € et	2 402 €
Au-delà de quatre personnes et par personne supplémentaire	+339€	+339€ et	+457€
	Attribution d'un bon alimentaire de 75 € mensuel.		Attribution d'un bon alimentaire de 75 € bimestriel.

Pour bénéficier de ces aides, il faut habiter la commune et fournir les documents qui vous seront demandés. Des justificatifs réactualisés, devront être déposés en mairie, chaque année, en juin et décembre. Tout changement de situation devra être signalé en mairie dès que possible.

Zone d'Accélération des Energies Renouvelables ZAE nR :

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a délibéré sur l'identification des zones d'accélération pour les installations photovoltaïques. Toutefois, une concertation publique était nécessaire.

La concertation s'est déroulée du 9 septembre au 9 octobre 2024, avec un dossier disponible en mairie et en ligne, ainsi qu'un registre pour les observations. Aucune observation n'a été enregistrée.

Le Conseil Municipal a validé l'identification des zones proposées pour l'implantation des installations photovoltaïques, comme indiqué dans le plan consultable à cette adresse : <https://urlr.me/gcwwnq>

Vie Communale

Aide urgente – Solidarité à la population de Mayotte :

Suite au passage du cyclone Chido à Mayotte, la commune de Champigny apporte un soutien de 1000€ à la Protection Civile et 1000€ à la Croix Rouge pour aider les victimes.

Numérotation du Lotissement Saint-Pierre VIII et IX :

Le Conseil Municipal a délibéré afin d'attribuer les noms et numérotations des voies et lots des lotissements Saint-Pierre VIII et IX.

Service Civique :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de mettre en place un dispositif de Service Civique au sein de la collectivité pour une mission de 24 heures par semaine.

Décisions :

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour demander l'agrément auprès de la direction départementale.
- Si l'agrément est obtenu, la commune fera appel en priorité aux jeunes Campinois pour identifier les volontaires.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition avec d'éventuelles structures.

Un tuteur sera désigné pour accompagner les volontaires dans leurs missions.

Changement d'application pour les menus de la restauration scolaire :

Nous vous informons que l'application **App'Table** n'est plus opérationnelle pour consulter les menus de la restauration scolaire et les informations sur les allergies.

Notre prestataire a mis en place une nouvelle application intitulée **Me and Myself!**, qui est désormais disponible sur tous les supports mobiles. Vous pouvez vous connecter avec vos anciens identifiants et mot de passe, veuillez noter que le report des enfants n'est pas toujours automatique.



Ouvrez-vous sur : meandmyselfalsociemedestauration.fr

Communication :

Vous pouvez recevoir ce CHAMPIGNY-INFO par voie électronique en nous communiquant, si ce n'est déjà fait, votre courriel. Vous recevrez également uniquement les informations suivantes :

- coupures d'eaux programmées par les services de la communauté urbaine,
- communication des différentes associations de la commune.

En nous communiquant votre numéro de téléphone mobile (limité à 1 par foyer), nous vous informerons des alertes les plus urgentes :

- coupures d'eaux non programmées,
- alerte météo de la préfecture,
- toutes autres informations urgentes.

Conseil municipal

Séance du 26 novembre 2024

Le procès-verbal est consultable en Mairie. Les membres du Conseil Municipal ont été appelés à délibérer sur les affaires suivantes :

Approbation du compte rendu du 08 juillet 2024

- 01- Conditions d'attributions bons alimentaires
- 02- Demande d'Aide sociale
- 03- Convention mutuelle JUST
- 04- Tarif 2025 - Foyer-rural, Cimetière
- 05- Numérotation du lotissement Saint-Pierre VIII et IX
- 06- Plan Local d'Urbanisme prescription de la révision allégée n°1
- 07- Plan Local d'Urbanisme modification n°2, demande de prescription
- 08- Plan Local d'Urbanisme modification n°3, demande de prescription
- 09- Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)
- 10- Protection sociale complémentaire
- 11- Mise en place d'astreinte
- 12- Ouverture RIFSEEP aux contractuels
- 13- Temps de travail 1607h
- 14- Rapport d'activité Grand Reims
- 15- Prêts de tables et bancs
- 16- Grand Reims
- 17- Service Civique
- 18- Questions diverses



*Le Maire, Pierre GEORGIN,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux,*

Présentent à toutes les Campinoises et tous les Campinois leurs vœux les plus sincères de santé, bonheur et sérénité pour l'année 2025.

Ils ont le plaisir de vous convier à la **cérémonie des vœux**, qui se tiendra :

Mercredi 8 janvier 2025 à 19h00

Au foyer rural, 54 rue des sablières à Champigny.



Plan local d'urbanisme prescription allégée n°1 :

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de lancer une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de permettre la construction d'un bâtiment communal sur le site du Parc Redont. Ce projet vise à relocaliser les ateliers municipaux dans un espace adapté, nécessitant une légère réduction de la zone naturelle sur ce site.

Pour mener à bien cette démarche, la communauté urbaine du Grand Reims a été sollicitée pour engager la procédure de révision. Une concertation sera mise en place afin d'associer les habitants tout au long du projet. Un dossier complet sera disponible en mairie et sur le site internet de la communauté urbaine, accompagné d'un registre pour recueillir les observations.

Plan Local d'Urbanisme modification n°2, demande de prescription :

Le Conseil Municipal a sollicité la communauté urbaine du Grand Reims pour engager une procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette modification vise à permettre l'aménagement d'un lotissement communal rue de l'Isle sur des parcelles actuellement classées en zone UE du PLU en vigueur.

Afin d'assurer la transparence et la participation citoyenne, une concertation sera organisée tout au long de l'élaboration du projet. Un dossier sera mis à disposition du public à la mairie et sur le site internet de la communauté urbaine. Un registre permettra également aux habitants de formuler leurs observations.

Plan Local d'Urbanisme modification n°3, demande de prescription :

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a décidé de solliciter la communauté urbaine du Grand Reims pour engager une procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette démarche permettra la réhabilitation de la friche « La Briqueterie » en créant une mixité de logements sur des parcelles stratégiquement situées à proximité des commerces et des services. Actuellement classées en zone UXa, ces parcelles nécessitent une adaptation du PLU.

Une concertation sera organisée tout au long du projet. Les habitants pourront consulter un dossier disponible à la mairie et sur le site internet de la communauté urbaine. Un registre permettra de recueillir leurs observations.

Rapport d'activité Grand Reims :



Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Ce document dresse un bilan complet des actions et projets menés au cours de l'année écoulée par l'intercommunalité.

Ce rapport met en lumière les initiatives majeures réalisées dans divers domaines tels que l'aménagement du territoire, les services publics, le développement économique, et les transitions écologiques et énergétiques. Il est à disposition pour consultation [sur le site de la Communauté urbaine.](#)

Informations pratiques

Permanences du secrétariat :

- Mardi et Jeudi 08h30-12h00 & 13h30-18h30
- Mercredi 13h30-18h30

Carte d'identité/Passeport :

- Réaliser sa démarche sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> et noter le numéro de pré-demande.
- Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées
- puis demander un **rendez-vous** sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> ou bien en téléphonant parmi les communes les plus proches ci-dessous:

Reims (et annexes)	03 26 77 78 79
Tinqueux	03 26 08 40 37
St Brice Courcelles	03 26 09 07 65
Gueux	03 26 03 60 26
Cormontreuil	03 26 82 05 53
Bétheny	03 26 07 12 71

Listes électorales :

L'ensemble des démarches ci-dessus est possible sur le site :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Recensement militaire :

Tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à leur date anniversaire à la mairie. Se munir de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents. Pour l'année 2025 sont concernés les jeunes nés en 2009.

Permanences « Assistante sociale » :

Uniquement sur rendez vous avec Mme Mercier, CSD de Fismes au 03 26 48 07 08

Permanences Secours Populaire :

Les permanences du secours populaire ont lieu le premier mercredi de chaque mois sauf vacances scolaires.

Ces permanences sont tenues par des bénévoles dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements.

ÉVÈNEMENTS A VENIR

08/01/25 19h00-21h00

Vœux du Maire.



Foyer rural, 54 rue des sablières.

27/01/25 18h30-20h00

Réunion publique avec la mutuelle JUST.



Foyer rural, 54 rue des sablières.

Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

[3, Rue Eugène Desteueque à Reims](https://www.grandreims.fr/3-rue-eugene-desteueque-a-reims)

Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30
(17h00 le vendredi).

03 26 77 76 70

<https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

Grand-Reims mobilité

[6 rue Chanzy à Reims](https://www.grandreims.fr/6-rue-chanzys-a-reims)

Du Lundi au Samedi 07h30-19h30 (10h00 le samedi)

[grandreims-mobilites.fr/](https://www.grandreims.fr/grandreims-mobilites.fr/) / [Plan](#) / [Horaires Ligne 1](#)



Collecte des déchets

03 26 02 90 90

Bac vert le mardi matin.

Bac sélectif le jeudi matin.

Veuillez déposer vos bacs la veille au soir après 18h00. Merci de ne pas les laisser sur la voirie après la collecte.

Nouvelle Application Grand Reims - Mes déchets

Vous y trouverez :

- votre calendrier de collecte personnalisé à votre adresse,
- les horaires et informations pratiques sur les déchetteries,
- les consignes de tri,
- le rappel de sortie de vos bacs



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE